



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Légal | En<br>exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|----------------|----------|--------------|-----------|
| 49    | 49             | 33       | 10           | 6         |

**OBJET : 39-1 - CULTURE - OBTENTION  
DU LABEL "VILLE ET METIERS D'ART"**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

2408/16

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 29 SEP. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 4 OCT. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 22 septembre 2016

Le jeudi 22 septembre 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/09/16, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOLI, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Mickael URBANI, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à Mme Alexia MISSANA

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE

Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL

Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR

M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA

M. Gérald LACOSTE à M. Patrice COLOMB

Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO

Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET

Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

## 39-1 - CULTURE - OBTENTION DU LABEL "VILLE ET METIERS D'ART"

Commission(s) : CULTURE - TOURISME  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Le label « Ville et Métiers d'Art » est un label national qui a été créé en 1992 à l'initiative d'élus locaux et qui regroupe aujourd'hui près de 70 collectivités allant de métropoles aux petites communes. Les communes membres partagent la même politique : favoriser le développement et la transmission des savoir-faire d'exception.

Antibes Juan-les-Pins est la sixième commune du département des Alpes-Maritimes à obtenir ce label à la suite de Cagnes-sur-Mer, le Cannet, Mougins, Biot, Vallauris, ces deux dernières étant situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis.

Ce label est attribué pour trois ans par des experts et professionnels reconnus.

Les métiers d'art sont marqués par la très grande diversité de leur champ d'activité (art du feu, textile, bois, restauration du bâtiment patrimoine bâti, céramique, verrerie, papeterie...)

Les communes titulaires du label « Ville et Métiers d'Art » doivent répondre à un certain nombre d'objectifs dont celui de favoriser le développement des métiers d'art dans la ville, notamment par l'aménagement d'ateliers d'accueil, la création de pépinières pour les jeunes créateurs, la mise en valeur de l'espace urbain, le développement du tourisme culturel, la promotion des actions d'éveil en faveur des scolaires, l'accompagnement des actions de formation des professionnels...

Une fois le label obtenu, la commune peut bénéficier de la dynamique du réseau, au sein de l'association « VILLE ET METIERS D'ART » : participer aux séminaires et ateliers, échanger des informations et expériences, répondre aux attentes des professionnels telle que leur participation à des salons nationaux, profiter de la mise à disposition d'un architecte urbaniste pour un premier diagnostic des projets immobiliers...

Fort de une richesse en artisanat et métiers d'art, la Commune d'Antibes Juan-les-Pins possède déjà de nombreux atouts qui ont permis la réalisation d'un dossier de candidature pour l'obtention du Label « Ville et Métiers d'Art » en juillet 2016 : les Casemates et ses artisans, la Galerie municipale des Bains Douches, le Vieil Antibes et ses métiers d'art, le Lycée Léonard de Vinci et son diplôme des Métiers d'Art Céramique (DMA), les résidences d'artistes, l'exposition d'œuvres monumentales, les événementiels comme le marché des potiers.

La Commission Nationale du Label « Ville et Métiers d'Art » a rendu un avis très favorable confirmé par courrier en date du 29 août 2016.

Le montant de la cotisation annuelle pour 2016 due par la Commune est de 4 200 euros (réduction accordée par l'association à la Ville d'Antibes).

Les crédits nécessaires à l'adhésion à l'association « Ville et Métiers d'Art » sont inscrits au budget de la Direction Animation et Activités Culturelles.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

### 39-1 - CULTURE - OBTENTION DU LABEL "VILLE ET METIERS D'ART"

Commission(s) : CULTURE - TOURISME  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **PREND ACTE** de l'obtention du Label « Ville et Métiers d'Art » ;
- **APPROUVE** l'adhésion de la Ville d'Antibes à l'Association « Ville et Métiers d'Art » permettant de rejoindre le réseau des Villes labellisées ;
- **DESIGNE** deux représentants du Conseil municipal pour représenter le Conseil municipal au sein de cette association ;

Se portent candidats :

- Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
- Mme Alexia MISSANA

Mesdames TORRES-FORET-DODELIN et MISSANA sont désignées à l'unanimité pour représenter la Ville d'Antibes au sein de l'Association « Ville et Métiers d'Art » ;

- **ACCEPTÉ** le règlement de fonctionnement des Villes labellisées ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."*

### Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.39-1 - CULTURE - OBTENTION DU LABEL &quot;VILLE ET METIERS D'ART&quot; -

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/10/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/10/2016

---

**Numéro de l'acte :** DCM2408-16 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20160922-DCM2408-16-DE

---

**Date de décision :** 22/09/2016

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de compétences par themes  
8.9. Culture